RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

DOUANES & DROITS INDIRECTS

Déploiement de DELTA IE – Volet Import

Les conditions de la réussite de la bascule du dédouanement import dans DELTA IE le 31 mai 2025

I. Contexte et état du déploiement de DELTA IE – Volet Import

Le déploiement du nouveau service en ligne de dédouanement DELTA IE – Volet Import est pleinement effectif. Mis en service fin novembre 2024, DELTA IE – Volet Import a depuis évolué et de nombreuses corrections ont été apportées par rapport à la version livrée initialement.

Depuis le 25 mars 2025 et la livraison de la V1.1 de DELTA IE – Volet Import, la saisie des déclarations en mode DTI est opérationnelle, permettant aux importateurs de réaliser directement leurs opérations de dédouanement sur douane.gouv.

À cette date, le périmètre fonctionnel de DELTA IE – Volet Import a été étendu avec notamment la possibilité de déclarer toutes les importations soumises à la présentation obligatoire d'un document d'ordre public.

Enfin, la plupart des solutions proposées par les prestataires EDI (cf liste en annexe) sont désormais certifiées par la DGDDI et en situation d'être mises à disposition des opérateurs, clients de ces solutions pour une bascule avant le 31 mai 2025.

II. Accompagnement au changement

La DGDDI a réalisé une importante action d'accompagnement au changement, à la fois en interne, en formant l'ensemble de ses 3 500 agents concernés au nouveau service en ligne, et vis-à-vis des opérateurs du commerce international, tenus régulièrement informés du déploiement de DELTA IE – Volet Import à travers des webinaires mensuels, **un site douane.gouv rénové** et un soutien technique au jour le jour des prestataires EDI.

Cette communication renforcée s'appuie sur la production d'une documentation de référence incontournable pour l'ensemble des acteurs du dédouanement : contrat de service opérateurs pour les prestataires EDI, décisions et notes administratives structurantes pour les RDE et les chargeurs (BOD déclaration en douane n°7563 du 19 février 2025, instruction sur la procédure de secours) ou encore un manuel utilisateur pour les déclarants DTI. Chaque mise en service et chaque livraison de correctifs ont été précédées d'une note aux opérateurs ou d'une actualité explicative sur le site internet de la douane.

Les PAE en région apportent, dans ce contexte, un soutien quotidien aux opérateurs économiques en prévision de la bascule de leurs flux et traitent prioritairement toutes les questions en lien avec le déploiement de DELTA IE – Volet Import.

III. Conditions dans lesquelles une bascule est possible

1) S'agissant du volet « dédouanement »

a) La bascule des flux d'ici au 31 mai 2025 doit être envisagée dans un cadre souple, permettant à la fois :

– une bascule progressive des flux de chaque opérateur, selon la modalité qu'il considère la plus appropriée et sans contrainte de la part de la douane (par type de flux, de régime, de nomenclature, bureau de déclaration, agence, client, etc.) ;

– durant la période de transition, une réversibilité en cas d'impossibilité de valider les déclarations déposées dans DELTA IE, c'est-à-dire la possibilité de revenir sur DELTA G/X (la bascule d'un flux étant considérée comme définitive uniquement en l'absence de difficulté).

À l'issue de la période de transition, le 1er juin 2025, la procédure de secours devra être utilisée si le dédouanement n'est pas possible dans DELTA IE (cf. NA n° 2500003 du 10 janvier 2025 sur la procédure de secours).

b) Cette bascule porte sur les opérations pour lesquelles aucune anomalie bloquante n'a été identifiée par la DGDDI, c'est-à-dire :

– l'ensemble des déclarations en un temps, quel que soit le régime douanier sollicité ;

– pour les déclarations en deux temps, tous les flux relevant du régime 40 (Mise à la consommation avec mise en libre pratique simultanée de marchandises ne faisant pas l'objet d'une livraison exonérée de TVA).

c) Cette bascule doit enfin prendre en compte les anomalies bloquantes détectées par la DGDDI et pour lesquelles la livraison d'une version corrective est planifiée au 27 mai 2025. Cette livraison comprendra :

– la prise en charge par DELTA IE – Volet Import des numéros EORI étrangers (ne commençant pas par « FR ») ;

– l'intégration de l'ensemble des droits de port ;

– l'apurement des régimes particuliers dans le cadre du dédouanement en deux temps.

La bascule des flux ainsi sélectionnés doit être réalisée le plus en amont possible de la date butoir du 31 mai pour répartir dans le temps le volume des demandes d'assistance (DA OLGA) qui en découleront.

2) S'agissant du volet « comptable »

a) La dématérialisation des autorisations de garantie globale CGU dans le système européen CDS répond à une contrainte communautaire (mise en conformité des données visées à l'annexe A – échéance fixée par la Commission au 2 juin 2025) :

La détention d'une CGU dématérialisée ne s'impose toutefois pas pour basculer dans la version actuelle de DELTA IE – Volet Import, en raison du maintien du SI garantie TRIGO. En effet, DELTA IE – Volet Import fonctionne aujourd'hui, comme DELTA G/X, avec des relations CREG, en liaison avec TRIGO, pour le seul suivi des dettes nées.

Cette dématérialisation devra cependant être réalisée par tous les opérateurs lors du déploiement en 2026 de la V2 de DELTA IE – Volet Import qui fonctionnera en lien avec le SIGD (nouveau SI garanties qui remplacera TRIGO et utilisera les données de la CGU depuis CDS).

b) La réévaluation des montants des autorisations CGU est impérative pour les opérateurs utilisateurs des régimes et procédures affectés par la nécessité de mise en conformité (DP, AVP, DAD, etc.) :

Les opérateurs qui ne sont pas impactés par une révision du montant de garantie peuvent d'ores et déjà basculer leurs opérations dans DELTA IE et procéder, ultérieurement, à la dématérialisation de leur CGU dans CDS.

c) La bascule peut intervenir selon une stratégie progressive, car, avec un même crédit (CREG), il est possible de déposer des déclarations dans DELTA IE – Volet Import et dans DELTA G/X.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, il apparaît qu'à date, les conditions permettant la bascule de l'essentiel des flux import d'ici au 31 mai 2025 dans DELTA IE sont réunies.

Annexe

Prestataires EDI ayant obtenu la certification attestant de leur capacité à échanger des flux EDI avec le service en ligne DELTA IE – Volet Import

Flux cargo :

- Dédouanement en 1 temps :
  - CLEARHANCE,
  - SODEXI,
  - CLEVYLINKS.

- Dédouanement en 2 temps :
  - CONEX,
  - AKANEA,
  - BEEPWAY,
  - MIC,
  - EASYLOG,
  - WEISETECH,
  - INTERLOG,
  - SAP,
  - SOGET.

Flux express :

- Dédouanement en 1 temps :
  - DHL,
  - Chronopost.

- Dédouanement en 2 temps :
  - UPS.